

Année de césure et M2

Par **marsuup**, le **18/07/2014** à **18:07**

Bonjour,

je voulais savoir à votre avis, comment les années de césures sont-elles perçues par les directeurs de M2, si par exemple, entre la L3 et le M1 on prend une "année sabbatique" pour voyager à l'étranger, faire des stages, ou même étudier 1 ans dans une autre filière (philosophie, économie...).

Mais avec une validation d'un M1 ultérieurement.

Comment réagissent les recruteurs face à ce type de césure ? Est ce qu'ils l'interprètent comme une incohérence dans le projet professionnel, ou au contraire comme une plus-value d'un étudiant cherchant à murir sont projet et prendre le temps de la réflexion.

En tout cas c'est de plus en plus fréquent dans certaines grandes écoles, voire obligatoire...

Par **marsuup**, le **18/07/2014** à **18:11**

plus-value* son*

Par **Herodote**, le **20/07/2014** à **14:38**

Bonjour !

N'ayant pas personnellement ce vécu, ce que je vais dire va devoir être pris avec les "pincettes" qui s'imposent. Cela étant, je pense pouvoir dire que "cela dépend" de ton projet professionnel.

Ainsi, je connaît quelqu'un qui a fait une année de césure après la L3 pour travailler un an (en tant que responsable) chez Génépi. Il souhaite être avocat spécialisé dans l'exécution des peines (défense des intérêts des détenus), et ce choix s'inscrit je crois, assez logiquement dans son parcours professionnel, ainsi il peut être défendu.

C'est là tout l'enjeu, il faut que ton choix corresponde à une logique de parcours professionnel. A partir du moment où il est cohérent et défendable, il ne devrait pas y avoir de

problèmes.

Dans le cas contraire, ça te sera reproché. Il faut savoir que dans un entretien de M2 ou de concours, on te posera toujours des questions sur les spécificités de ton parcours, ce qui ressort. Il faut donc nécessairement prévoir de s'expliquer sur son année de césure, la justifier, la défendre.

Par **Poussepain**, le **20/07/2014** à **16:00**

Pourquoi ne pas placer une telle année à la fin du M2, avant ou après l'obtention d'un parcours éventuel, ou avant un second M2?

Par **bulle**, le **21/07/2014** à **12:18**

Bonjour,

Je partage l'avis d'Herodote, si vous faites cela il faut vraiment mettre cette année de césure à profit pour affiner votre projet professionnel et acquérir de l'expérience dans ce même but.

Cela me paraît cohérent de le faire entre le L3 et le M1.

@Poussepain: après le M2 je pense qu'on risque ensuite de lui demander pourquoi il n'a pas fait cela avant (partir à l'étranger). Par contre pour la partie stage cela reste envisageable. Étant totalement contre les doubles M2, je ne pronocerais par là-dessus.

Par **ainezumi**, le **21/07/2014** à **17:18**

Marsuup, pour ma part j'ai fait une année de césure entre M1 et M2.

J'avais un dossier assez peu potable, validant à 10/20 environ tous mes semestres, juste assez, mais loin d'être suffisant pour un (bon) M2. Je l'ai réalisé un peu tard, parce que je voulais tout arrêter en L3... et puis en bossant 40H par semaine, je me doutais que je n'allais pas briller en M1.

J'ai préparé mon départ pour une année (devenue un semestre pour cause de faibles moyens...) aux USA dans une université pas très cotée.

Ce qui m'a permis :

- 1) de choper un CDD de juriste avec un M1 seulement en attendant la rentrée des M2
- 2) de choper un M2 qui fait l'objet de 600 candidatures chaque année.
- 3) de choper un stage de formation continue dans un grand groupe
- 4) d'avoir un nouveau CDD au même endroit qui m'avait prise mais cette fois-ci, pour une plus longue durée, juste après mon stage de formation continue.

En somme, sans cette année de césure, je n'aurais pas eu grand chose!

Donc pour autant que ton année te permet de valoriser ton parcours universitaire par des

expériences (stages/CDD en lien avec ce que tu veux faire après), ou par une formation (check Erasmus, ISEP, ou même des programmes de formation d'été qui existent dans beaucoup d'universités dans le monde), c'est super hyper méga bénéfique !

Bonne chance :)